

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 16 JANVIER 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 16 janvier 2023 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison LeGrand sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Jo-Annie Castilloux et Sylvie Blais

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Madame Marie-Ève Allain était absente de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2023-01-003 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2022 et des séances extraordinaires (2) du 20 décembre 2022
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de décembre 2022
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de décembre 2022
7. Dépôt des états de revenus et dépenses
8. Correspondance
9. Dons ou commandites
10. Paiements de factures
11. Permission de voirie (installation ou réparation dans l'emprise de la route)
12. Taxes passées dues et vente pour non-paiement de taxes
13. Nomination d'un membre du conseil à la table de négociation de la convention collective
14. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2023
15. Adoption du règlement numéro 2022-09 – règlement de taxation pour l'année 2023
16. Adoption du règlement numéro 2022-10 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2023
17. Proposition d'honoraires – Firme Tetra Tech QI Inc. – projet en alimentation et de distribution d'eau
18. Autorisation pour le directeur général de procéder à l'appel d'offres pour les services d'un arpenteur-géomètre
19. Approbation du budget 2023 de l'Office Municipal d'Habitation de Port-Daniel-Gascons
20. Achat d'un surpresseur du Groupe Voyer Inc. pour les étangs aérés

21. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
22. Autorisation pour produire les demandes au programme emploi d'Été Canada
23. Subvention – Bibliothèque Bonheur-D'Occasion
24. Don – Association des pompiers de Port-Daniel-Gascons
25. Prix remis pour le concours de décorations extérieures de Noël
26. Affaires nouvelles
27. Période de questions
28. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-01-004 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES (2) DU 20 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2022 et des séances extraordinaires (2) du 20 décembre 2022 soient adoptés tel que présentés aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-01-005 5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS DE DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que pour la période de décembre 2022 : la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #913255 à #913413 au montant de 77 696.43\$, #915983 à #916017 au montant de 30 251.97\$, la liste des prélèvements portant les numéros #901132 à #901175 au montant de 71 601.21\$ et les dépôts directs #1027 à #1073 au montant de 436 619.03\$, le tout pour un grand total de 616 168.64\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par le greffier-trésorier via sa délégation de pouvoir.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2023-01-006 6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de décembre 2022 au montant de 65 214.39\$ et autorisent le paiement des factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2023-01-007 7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses de décembre 2022 soient déposés et adoptés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- Lettres de remerciement pour dons :
 - ✓ École Shigawake Port-Daniel
 - ✓ École Polyvalente de Paspébiac
 - ✓ Légion Royale Canadienne
- Service Sécurité Incendie de Port-Daniel-Gascons : rapport d'interventions 2022

2023-01-008 9. DONS OU COMMANDITES

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- Fondation des maladies du cœur et de l'AVC : 25\$
- Association pulmonaire du Québec : 25\$
- Société canadienne de la sclérose en plaques : 25\$
- Club de course "Les pas d'allure", défi Pierre Lavoie 2023 :250\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-01-009 10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes;

- St-Onge & Assels :
 - Facture reliée aux honoraires professionnels (opinion juridique) pour les dossiers du Centre Plein Air La Souche et Services de cartes Desjardins au montant de 1 023.90\$, avant taxes;
 - Facture reliée aux honoraires professionnels concernant l'accès à l'information au montant de 1 248.92\$, avant taxes.
- Québec Municipal :
 - Facture reliée à l'abonnement annuel du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 (service internet 2022-2023) au montant de 305\$, avant taxes; (déjà payé au début de janvier 2023)
 - Facture reliée à l'abonnement annuel du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 (service internet 2023-2024) au montant de 310\$, avant taxes.

- Rezilio Technologie Inc.: facture reliée au renouvellement d'abonnement pour une durée de 36 mois (période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025) au montant de 1 866.80\$, avant taxes.

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, monsieur François Beaudin ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision sur le paiement de la facture suivante.

- Test Tech Inc. : facture reliée pour l'essai d'étanchéité et désinfection d'aqueduc et l'essai d'étanchéité de conduite sanitaire pour la rue Beaudin au montant de 5 818.40\$, avant taxes (résolution numéro 2022-11-365).
- Réseau Information Municipale : facture reliée à l'abonnement annuel 2023 au montant de 300\$, avant taxes.
- ADMQ :
 - facture reliée au renouvellement de la cotisation annuelle de membre (directeur général), assurance juridique et PAE au montant de 909\$, avant taxes.
 - Facture reliée au renouvellement de la cotisation annuelle de membre (greffière-trésorière adjointe), assurance juridique et PAE au montant de 864\$, avant taxes;
- COMBEQ : facture reliée à la cotisation annuelle de membre (inspectrice municipale) du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 au montant de 380\$, avant taxes.
- ATPQ : facture reliée à l'adhésion 2023 pour le directeur des travaux publics au montant de 150\$, avant taxes.
- Publilux Inc. : facture reliée à l'inscription annuelle 2023 (site web) au montant de 49.95\$, avant taxes.
- Tourisme & Commerce MRC du Rocher-Percé : facture reliée à la carte de membre 2023 au montant de 500\$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

2023-01-010 11. PERMISSION DE VOIRIE (INSTALLATION OU RÉPARATION DANS L'EMPRISE DE LA ROUTE)

Attendu que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Attendu que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

Attendu que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu que la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023, et qu'elle autorise le directeur des travaux publics à signer les permis ou autres documents relatifs aux permis.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-01-011 12. TAXES PASSÉES DUES ET VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu :

- ✓ Que le directeur général soit autorisé à faire parvenir des avis recommandés et non recommandés à tous les contribuables pour les taxes passées dues et que toutes les sommes dues doivent être entièrement payées avant le 10 février 2023. Après cette date, les immeubles seront mis en vente pour taxes impayées. Le directeur général devra accepter les chèques postdatés, les arrangements, prendre en considération ceux qui fournissent un effort raisonnable et mettre en vente ceux qui n'auront pas respecté les derniers arrangements.
- ✓ Que maître Gilles Moulin, notaire, soit mandaté pour préparer la rédaction des désignations des immeubles mis en vente et faire appel à nos conseillers juridiques, s'il y a lieu;
- ✓ Que le directeur général, conformément à l'article 1023 du Code municipal, soit autorisé à transmettre avant le 17 février 2023 au bureau de la MRC du Rocher-Percé, l'état des immeubles qui doivent être vendus pour le non-paiement de taxes. Les montants totaux dus en dessous de 50\$ ne doivent pas être inclus à la liste, exception faite de toute taxe avant que celle-ci ne soit prescrite.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-01-012 13. NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL À LA TABLE DE NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons nomme monsieur François Beaudin comme membre représentant du conseil à la table de négociation de la convention collective.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-01-013 14. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons nomme la firme Raymond Chabot Grant et Thornton Inc. à titre de vérificateur pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-01-014 15. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-09 – RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2023**

RÈGLEMENT 2022-09
RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2023

AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires 2023 au montant de 6 155 269 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter les taux de taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2023 ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 12 décembre 2022;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement a été adoptée à la séance du 12 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 2022-09 ayant pour objet d'établir le taux de taxes foncières générales ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2023 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le taux de la taxe foncière générale, régime à taux variés, soit et est établie suivant les catégories:

Résiduelle (résidentielle et autres)	0,50000/100 \$
Immeubles de 6 logements et plus	0,50000/100 \$
Immeubles non résidentiels	1,15850/100 \$
Immeubles industriels	1,20850/100 \$
Immeubles agricoles et forestiers	0,50000/100 \$

ARTICLE 3

Le conseil municipal fixe les taux de taxes des services municipaux pour l'année 2023 comme suit:

A) TARIF DE COMPENSATION POUR L'OPÉRATION D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :

Secteur Port-Daniel

Le tarif de compensation pour l'opération d'aqueduc est fixé à 102,64 \$/unité pour le secteur concerné. Le tarif de compensation pour l'opération d'égout est fixé à 273,49 \$/unité pour le secteur concerné.

B) TARIF DE COMPENSATION POUR L'OPÉRATION D'AQUEDUC:

Secteur Gascons

Le tarif de compensation pour l'opération d'aqueduc est fixé à 439,25 \$/unité pour le secteur concerné.

C) TAXE D'EAU

Le taux de la taxe d'eau pour les services du CLSC et l'aréna est fixé à 10 \$/ unité de logement résidentiel.

D) MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles est fixé à 300 \$/unité pour le résidentiel, le multi-logement 1-4 et les EAE. Le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles est fixé à 315 \$/unité pour le multi-logement 5 et plus et les ICI.

La tarification pour le service des matières résiduelles est en concordance avec le règlement numéro 2022-10

E) TAUX DE TAXES

POUR LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN EAU ET LE PROJET D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE GASCONS :

Secteur Gascons

Le tarif de compensation pour le financement de la recherche en eau est fixé à 53.96 \$/unité. La tarification pour le financement de la recherche en eau est en concordance avec les règlements 2004-03 et 2007-01 et la résolution numéro 2019-09-475 et le projet d'aqueduc et d'égout est en concordance avec le règlement numéro 2019-01.

ARTICLE 4

L'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale permet au Conseil d'une Municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

ARTICLE A Chaque fois que le total de toutes les taxes, y compris les tarifs et compensations, à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300 \$ (trois cents dollars) pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en trois (3) versements égaux.

ARTICLE B L'échéance pour le premier ou unique versement est fixée au 30ième jour qui suit l'expédition du compte de taxes. (04 avril 2023)

ARTICLE C L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 91ième jour de la première échéance mentionnée à l'article B. (05 juillet 2023)

ARTICLE D L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 92ième jour qui suit la date d'exigibilité du second versement, mentionné à l'article C. (06 octobre 2023)

ARTICLE E Aucun recours en recouvrement ne peut être exercé contre un débiteur qui a fait ses versements selon les exigences prescrites aux articles B, C et D.

ARTICLE F Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales (certificats d'évaluation

périodique) ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE G Lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, le solde et le délai de prescription applicable au compte de taxe s'appliquent alors au solde.

ARTICLE 5

TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES

Le taux d'intérêts pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 11 % pour l'exercice financier 2023.

ARTICLE 6

FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration de 10 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Henri Grenier,
Maire

Yan Ritchie,
Directeur général

2023-01-015 16. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-10 ÉTABLISSANT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-10 ÉTABLISSANT LE TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE la municipalité doit assumer sa quote-part de l'ensemble des coûts relatifs à la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE ces coûts n'incluent pas ceux découlant de la fermeture du site d'enfouissement ;

ATTENDU QUE la municipalité est tenue de suivre les règles imposées par le Gouvernement du Québec relativement à la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QU'un exercice d'analyse des modes de tarification a été réalisé via la MRC et que le principe d'utilisateur-payeur a été retenu et qu'il est jugé plus juste et équitable pour l'ensemble de la population ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 12 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal adopte, par la présente, le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2022-10 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2023 » qui se lit comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 2022-10 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2023 ».

ARTICLE 3

Le présent règlement prévoit l'application d'une tarification pour le service des matières résiduelles provenant de la quote-part de la MRC du Rocher-Percé qui sera établie comme suit :

Il sera prélevé de chaque propriétaire d'immeubles imposables de la municipalité un tarif annuel calculé sur la base d'unités, en fonction d'un tarif de base d'unités ;

Le tarif de base d'unités est évalué à 300 \$/unité pour le résidentiel, les multi-logements 1-4 et les E.A.E. pour les catégories suivantes:

Logement où l'on tien feu et lieu	1.0 unité
Logement saisonnier	1.0 unité
Multi-logement (1 unité par logement)	1.0 unité

Le tarif de base d'unités est évalué à 315 \$/unité pour les multi-logements 5 et plus et les ICI.

Une grille de tarification pour les ICI est jointe à l'annexe 1 du présent règlement. Les unités sont allouées en fonction du service offert à chaque générateur de matières résiduelles, que ce soit pour l'enfouissement, la récupération ou la valorisation.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Henri Grenier,
Maire

Yan Ritchie,
Directeur général

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

ANNEXE 1

Nom du ICI	no de porte	Rue	Unités 2023
Aréna de Port-Daniel-Gascons	29	Route Chapados	4
Boucherie Le Roi de la Viande	200	Route 132 Ouest	3
Bureau d'Information Touristique	8	Route 132	1
C.L.S.C de PDG + Point de service mun., serv. Amb.	63	Route 132 Ouest	10

Caisse Populaire Desjardins	35	Route 132 Ouest	3
Casse-croûte chez Dedy	69	Route 132 Ouest	6
Casse-croûte Chez Ti-Bert	412	Route 132 Ouest	3
Casse-Croûte du Havre	541	Route 132	4
Centre de santé Segura	425	Route 132	1
Centre de Rénovation Port-Daniel BMR	518	Route 132	5
Centre petite enfance (garderie)	423	Route Bellevue	2.5
Centre Plein Air La Souche	21	Route du Camp-des-Étudiants	4
Ciment McInnis	50	Route 132	31
Club de l'Âge d'Or La Renaissance P-Daniel	422	Route 132	0.5
Club de l'Âge d'Or les Trois Étoiles	177	Route 132	0.5
Complexe municipal	440	Route Bellevue	4
Construction Al Éco Cormier	245	Route de la Rivière	1
Construction Jean & Robert	348	Route 132 Ouest	1
Construction MTR Lévesque Inc.	511	Route 132	1
Construction Rivière Port-Daniel Inc.	146	Route de la Rivière	1
Constructions Jean-Paul Parisé	257	Route 132 Est	1
Consultants O.P.R. (4 bureaux)	540 A	Route 132	1
Crustacés G. Roussy	459	Route 132	3
Denise McInnis (vitraux)	561	Route de l'Anse McInnis	0.5
Dépanneur P.M.	414	Route 132	4
Dépanneur Yves Michel	215	Route de la Rivière	2
École Le Phare	110	Route de Clemville	6
École primaire St-Bernard	40	Route 132 Ouest	7
École Shigawake- Port-Daniel	116	Route 132	5
Fruits de mer Gascons Ltée (bureaux)	2	Route du Havre	1
Garage Brotherton	10	Route 132 Est	1
Garage Daniel Langlois	412	Route du Capitaine Fournier	1
Garage Gaétan McInnis	475	Route 132	1
Gare Via Rail Canada Inc. (G'Art)	490	Route 132	1.5
Gîte Bleu sur Mer	504	Route 132	0.5
Gîte la Maison Narcisse	263	Route 132 Est	0.5
Gîte Le Manoir du Vieux Presbytère	1	Rue de l'Église	0.5

Gîte les Acres Tranquilles	252	Route Gérard D. Lévesque	0.5
Halte routière	104	Route de la Pointe	2
Havre de pêche (Gascons)	0	Route du Havre	9
Havre de pêche de Port-Daniel	0	Route du Quai	7
Info-Marine	30	Route 132 Ouest	0.5
Les Moteur C.A. Inc.	106	Route 132 Est	2
Maison du Homard	390	Route 132	2
Marché Dor'É	140	Route 132 Est	11
Marché Richelieu DT Langlois	530	Route 132	5
Marie-France Turmel ostéopathe	553	Route de l'Anse McInnis	1
Meubles Assels	395	Route Bellevue	8
Motel de l'Anse	551	Route de l'Anse McInnis	3
Motel Villa Anna	444	Route Bellevue	2
Mun.de Port-Daniel-Gascons (vieux couvent, gym)	12	Route du Vieux-Couvent	1
Mun. PDG, bibliothèque (Maison LeGrand)	494	Route 132	3
Navigation Dunamis Inc. (entrepôt)	138	Route 132 Ouest	1
Pharmacie Jean-Coutu Inc. + entrepôt	4	Route du Havre	7
Poste Canada (Gascons)	4	Route 132 est	2
Poste Canada (Port-Daniel)	500	Route 132	2
Réserve Faunique de Port- Daniel	262	Route du Parc	8
Résidence Ste-Germaine	1	Route 132 Est	1
Salon de coiffure Nancy Briand	435	Route Bellevue	0.5
Salon esthétique BIARD	342	Route 132 Ouest	0.5
Salon de coiffure Jean-Guy	27	Route 132	0.5
Salon de coiffure Mylène	504	Route Anse McInnis	0.5
Salon funéraire Fortin & Fils Ltée	400	Route du Capitaine Fournier	1
San'Hy Pro et Steamatic	534	Route 132	3
Soudure Jones	348	Route Bellevue	8
Soudure Port-Daniel Inc.	334	Route 132	1
Terrain de jeux (Mun. PDG)	417	Route du Capitaine Fournier	1
Ongles et bronzage Crystal	145	Route 132	1

Henri Grenier,
Maire

Yan Ritchie,
Directeur général

2023-01-016 17. PROPOSITION D'HONORAIRES – FIRME TETRA TECH QI INC. – PROJET EN ALIMENTATION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (SECTEUR GASCONS)

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal accepte :

- La proposition d'honoraires de Tetra Tech QI Inc. au montant de 8 750\$ pour le mandat spécifique de l'inventaire archéologique et
- La proposition d'honoraires au montant de 6 900\$ pour la surveillance archéologique si requis.

Les coûts reliés à ces travaux sont admissibles au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-01-017 18. AUTORISATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES D'UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE DANS LE CADRE DU PROJET EN ALIMENTATION ET EN DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES – SECTEUR GASCONS

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le directeur général de procéder à l'appel d'offres pour les services d'un arpenteur-géomètre dans le cadre d'un mandat spécifique concernant le projet en alimentation et en distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées du secteur Gascons.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-01-018 19. APPROBATION DU BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- Approuve le budget 2023 de l'Office Municipal de l'Habitation de Port-Daniel-Gascons;
- Autorise le versement de 5 983\$ pour la contribution financière de 2023 de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-01-019 20. ACHAT D'UN SURPRESSEUR DU GROUPE VOYER INC. POUR LES ÉTANGS AÉRÉS

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat d'un surpresseur du Groupe Voyer Inc. pour les étangs aérés au montant de 10,880.30\$, avant taxes.

Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

Le conseil municipal s'approprie cette somme au surplus affecté pour l'égout de Port-Daniel (#G/L :55 99210 000).

Adopté à l'unanimité des conseillers

21. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Selon l'article 557 de la LERM, le directeur général dépose, en cette séance, le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

2023-01-020 22. AUTORISATION POUR PRODUIRE LES DEMANDES AU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu :

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate le directeur des loisirs, culture et tourisme à présenter une demande d'aide financière pour le Comité des loisirs dans le cadre du Programme Emploi d'Été Canada. La demande est pour deux (2) étudiants pour les parcs et les infrastructures sportives.

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate le directeur des loisirs, culture et tourisme à présenter une demande d'aide financière pour la Corporation Touristique de Port-Daniel-Gascons dans le cadre du Programme Emploi d'Été Canada. La demande est pour un (1) étudiant.

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme à signer tous les documents relatifs aux demandes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-01-021 23. SUBVENTION – BIBLIOTHÈQUE BONHEUR-D'OCCASION

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise un versement de 1 000\$ pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale Bonheur-d'Occasion. Ce montant sert à l'achat de livres, de fournitures, de papeterie et la tenue d'activités.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-01-022 24. DON – ASSOCIATION DES POMPIERS DE PORT-DANIEL-GASCONS

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde un don au montant de 1 500\$ à l'Association des pompiers de Port-Daniel-Gascons pour le fonctionnement de celle-ci. Un bilan sera remis au courant du mois de février 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-01-023 25. PRIX REMIS POUR LE CONCOURS DE DÉCORATIONS EXTÉRIEURES DE NOËL

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde aux personnes suivantes, un prix de 75\$ chacun (par tirage au sort) pour le concours de décorations extérieures de Noël.

District 1 : Nathalie Whittom	district 2 : Rose Céleste
District 3 : Yvon Allain	district 4 : Doris Roussy
District 5 : Yvon Roussy	district 6 : Chantale Chapados

Remerciements à Monsieur Richard Briand du Centre de Rénovation Port Daniel – BMR pour deux bons d'achats qui ont été gagnés par : Jean-Yves Grenier et Denis Anglehart

Merci à tous ceux et celles qui se sont inscrits au concours.

Adopté à l'unanimité des conseillers

26. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun nouveau point n'a été ajouté à cette séance.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été abordée à cette séance.

2023-01-024 28. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 50.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier